

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 17 mars 2010

Interpellation urgente écrite **Quel avenir pour "le Racard" ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2009, le Conseil d'État était interpellé sur la problématique du manque de lieux de vie adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap psychique (IUE 787). Outre le manque de places en foyers ou appartements « thérapeutiques », cette IUE rappelait également que les solutions d'hébergement actuelles ne sont pas adaptées pour une partie des personnes et qu'une douzaine doit vivre à l'hôtel. Dans sa réponse, le gouvernement affirmait vouloir développer la capacité d'accueil du canton afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap psychique.

Or, dans le réseau socio-sanitaire genevois, il existe justement une structure en mesure d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus réfractaires aux normes sociales : le Racard.

Fondé en 1981, le Racard accueille des personnes présentant des problématiques lourdes et souvent mixtes, telles que des troubles psychiatriques graves (psychoses, troubles de la personnalité et du comportement comme personnalités asociales, suicidaires, violentes, polytoxicodépendances) ou des situations de rupture de lien avec l'environnement social et/ou médical. Ces personnes ont fréquemment connu des parcours institutionnels soldés par des échecs répétés. Il est également à souligner que la plus grande partie des résidents accueillis au Racard sont soit exclus d'autres institutions, soit n'ont pas accès à celle-ci en raison du caractère restrictif de leurs règlements.

La gestion du Racard (un appartement de sept pièces permettant d'héberger huit personnes) ainsi que l'accompagnement psychosocial des résidents est assuré par une équipe de huit professionnels qualifiés. Le centre est ouvert du lundi au samedi de 17h00 à 10h45 du jour suivant. Les dimanches et jours fériés, il est ouvert toute la journée. Le prix de séjour est de Frs. 100.- par jour, comprenant, outre l'hébergement, l'appui psychosocial, ainsi que le repas du soir, le petit-déjeuner, le nécessaire pour la toilette et l'usage d'une machine à laver.

Le Racard répond à des demandes, souvent faites dans l'urgence, provenant principalement de l'Hospice Général, de la Clinique de Belle-Idée et du Service des Tutelles d'Adultes. Ainsi, en 2008, les 18 personnes accueillies avaient toutes été proposées par un service placeur officiel.

Pour la très grosse part, le financement du Racard est assuré par le prix de pension versé par les résidents (212'715 francs en 2008) et, surtout, par une subvention de la Ville de Genève (462'500 francs en 2008). Pour l'essentiel, ses charges sont dues aux salaires (654'533 francs en 2008).

Or, la situation financière du Racard est difficile. Depuis plusieurs années, l'exercice se solde par une perte de l'ordre de 40'000 à 45'000 francs (44'754'17 franc en 2008), menaçant la survie du centre. En effet, alors que les capitaux de l'association se montaient encore à près de 270'000 francs fin 2004, ils n'étaient plus que de l'ordre de 95'000 francs fin 2008.

Ma question est donc la suivante :

Dans la mesure où le Racard est menacé d'une fermeture à court terme si des solutions ne sont pas rapidement trouvées, qu'entend proposer le Conseil d'État ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.